



Garanties

La garantie Wickham



Garantie limitée

Les planchers de bois francs Wickham ont une garantie structurelle résidentielle limitée pour la période de temps inscrite sur l'emballage.

Planchers de Bois Franc Wickham garantie à l'acheteur original à compter de la date d'achat originale du produit chez un distributeur, partenaire commercial ou marchand autorisé que ses produits dans son état d'origine seront exempts de tout défaut de matériau, de fabrication, de stratification, d'assemblage, de séparation de la structure, d'usinage, de dimension et de classement. Cette garantie ne s'applique pas si les dommages sont causés par une installation non conforme aux instructions de pose, d'un manquement de la préparation de la surface, d'un entreposage inapproprié, d'une mauvaise manipulation, d'usure normale, d'une humidité relative excessive ou inadéquate dans la zone d'installation, d'un entretien inadéquat.

De plus, les dommages résultant de toute indentation, rayure, tache ou dégât causés par l'absence d'entretien convenable, par l'abus, par la négligence, par le feu, par une humidité excessive élevée ou basse, par une exposition sévère au soleil, par le nettoyage avec une vadrouille mouillée, par des chaussures à talons hauts, par l'érosion, par des cailloux, par du sable, par d'autres abrasifs, par des animaux domestiques, par des insectes ou par l'absence d'une protection suffisante sous les meubles ne sont pas couverts par cette garantie. Il est normal, étant donné les propriétés spécifiques du bois, que de légères expansions et rétractions se produisent. Ces circonstances et/ou changements visuels sont considérés normal et non défectueux. Une exposition normale au soleil causera une décoloration sur tout plancher de bois franc au fil des années. Ceci n'est pas une défectuosité du produit.

De plus, Planchers de Bois-Francis Wickham décline toute responsabilité pour les dommages pouvant résulter du non-respect des instructions d'utilisation du produit.

Cette garantie limitée ne s'applique pas :

- a) suite à un accident ou à une utilisation non conforme, à un usage abusif, à une contamination, à un entretien inadéquat ou à d'autres causes externes;
- b) en raison d'une utilisation non conforme aux conditions d'utilisation décrites aux présentes; par une modification ou une réparation effectuée audit produit;

Pour toute demande liée à la garantie, veuillez vous présenter à votre point de vente avec la facture. L'installation du produit implique l'acceptation. Aucune garantie ne sera offerte sur tous défauts visibles une fois l'installation complétée. Dans les cas où une réclamation est conforme et acceptée, Planchers de Bois Franc Wickham se réserve le droit de réparer ou de remplacer l'endroit où a eu lieu le dommage. Planchers de Bois Franc Wickham assumera seulement les frais reliés au matériel de remplacement (aucun frais fortuit ou accidentel, ni relié à la main d'œuvre ou l'installation) et le cas échéant où le matériel original n'est plus disponible.

Avant d'entreprendre toute démarche légale le bénéficiaire de cette garantie doit soumettre par écrit son litige à Planchers de Bois-Francis Wickham en lui octroyant un délai de **trente (30) jours** pour tenter de remédier audit problème.

Après ce délai, l'acheteur pourra entreprendre un litige auprès d'un tribunal ayant juridiction dans le district judiciaire de Drummond, province de Québec, Canada et seules les lois de la province de Québec serviront à interpréter ledit litige. En tout temps, le bénéficiaire de la présente garantie doit soumettre son litige au manufacturier avant d'entreprendre toute démarche légale. Ledit manufacturier disposera d'un délai de **trente (30) jours** afin d'apposer les correctifs ou d'effectuer les réparations sous garantie ou de tenter de résoudre le dilemme dont a fait état le bénéficiaire de ladite garantie.

Dans le cas prévu par la législation locale, les termes et les conditions des présentes constituent le contrat de garantie complet et exclusif entre vous et Planchers de Bois-Francis Wickham concernant le produit que vous avez acheté. Les termes et conditions ont préséances sur tout contrat ou représentation, malgré les représentations effectuées dans les documents commerciaux autres que la présente garantie ou lors d'un entretien avec un agent ou un employé lié à l'achat. Toute modification aux conditions de cette garantie limitée n'est valide que si elle est formulée par écrit et signée par un représentant agréé de Planchers de Bois-Francis Wickham.

Comment se prévaloir de cette garantie?

Afin de se prévaloir de cette garantie, le client/utilisateur doit compléter les étapes suivantes selon la situation de votre choix :

01. Achat auprès d'un revendeur et installation par vous-même

Vous avez acheté ce produit auprès d'un revendeur autorisé et avez procédé vous-même à l'installation ou désirez procéder vous-même à la réparation.

- a) Contactez le revendeur autorisé ayant conclu la transaction avec vous afin d'obtenir une réparation sous garantie. Seules les personnes autorisées peuvent procéder à un remplacement ou réparation sous garantie.
- b) Ayez en main les informations suivantes :
 - i) preuve d'achat originale;
 - ii) pièce(s) défectueuse(s).

02. Achat auprès d'un revendeur et installation par le revendeur :

Vous avez acheté ce produit auprès d'un revendeur autorisé et celui-ci a procédé à l'installation et désirez que celui-ci procède à la réparation.

- a) Contactez le revendeur autorisé ayant conclu la transaction avec vous. Fournissez au revendeur les informations suivantes :
 - i) preuve d'achat originale;
 - ii) pièce défectueuse.
- b) Demandez à votre revendeur d'exécuter la demande de garantie auprès du manufacturier.

Vous pouvez en tout temps effectuer un suivi de l'exécution de votre garantie en contactant le manufacturier aux coordonnées indiquées plus bas.

Garantie limitée structurelle

Tous les planchers de bois franc Wickham (solides ou d'ingénieries) bénéficient d'une garantie résidentielle structurelle limitée à vie. Cette garantie s'applique à l'acheteur d'origine, à compter de la date d'achat initiale d'un produit auprès d'un distributeur, un partenaire commercial ou un détaillant autorisé. Le produit doit être dans leur état d'origine et exempté de tout défaut de matériel, fabrication, stratification, assemblage, séparation structurelle, défauts d'usure, de taille ou de classification. Cette garantie ne s'applique pas si les dommages sont causés par une installation non conforme aux instructions d'installation, un manque de préparation de la surface, un entreposage inadéquat ou inapproprié, une mauvaise manipulation, une usure normale, une humidité excessive ou inadéquate dans la zone d'installation ou un manque d'entretien approprié.

De plus les dommages résultant de renforcements, d'égratignures, taches, ou manque d'entretien approprié, négligence, feux, humidité trop élevée ou trop basse,

d'exposition sévère au soleil, nettoyage avec un excès d'eau, soulier à talon aiguille, érosion, les cailloux, le sable ou autres abrasifs, animaux, insectes ou l'absence de protection sous les fournitures ne sont pas couverts par notre garantie. Il est normal, compte tenu des propriétés naturelle du bois, une légère expansion et rétraction des planches selon les saisons. Ces circonstances ou changements visuels sont considérés comme normaux et non un produit défectueux. De plus, Planchers Bois Franc Wickham ne sont pas responsable pour les dommages résultant du non-respect des instructions d'utilisation du produit.

Cette garantie limitée ne s'applique pas

- a) À la suite d'un accident ou d'une utilisation non conforme, ou abusive, d'une contamination, d'un entretien inadéquat ou d'autres causes externes.
- b) En cas d'utilisation non conforme aux conditions d'utilisation décrites. Ou une modification ou une réparation a été apporté au produit.

Garantie limitée de finition

Fini de polyuréthane (collection domestique)

Tous les planchers de la Collection Domestique (solide ou d'ingénierie) garantissent que le fini ne s'usera pas ou ne se séparera pas du bois pour une utilisation résidentielle de **trente-cinq (35) ans**. Toutes les garanties sont limitées à l'acheteur d'origine uniquement et les garanties ne sont pas transférables à un autre parti. L'acheteur doit conserver la facture et s'assurer que le revêtement de sol est correctement installé conformément aux instructions et directives d'installation de Wickham.

La garantie de finition détaillée s'applique comme suit :

- **Trente-cinq (35) ans** pour usage résidentiel.
- **Cinq (5) ans** pour usage commercial à faible circulation.
- **Deux (2) ans** pour usage commercial à forte circulation.

Fini huilé

La Collection Winery de Planchers Wickham (huilé) offre une garantie de **cinq (5) ans** sur le fini. Puisque le fini huilé fait partie du bois, il est normal que l'usure du bois ait un impact plus important sur l'usure du fini huilé. Ceci s'applique **UNIQUEMENT** à un usage résidentiel. Il n'y a aucune garantie sur l'utilisation commerciale pour la finition huilée.

Frais afférents

Dans le cadre d'une réparation sous garantie sur les lieux d'opération d'un revendeur, cette garantie est limitée au coût de remplacement des pièces. En aucun temps cette garantie ne couvre les coûts d'installation ou de pose. Dans le cadre d'une réparation autorisée par le fabricant, un tarif minimum de trente (30) dollars l'heure sera disponible pour le revendeur (ce montant sera autorisé au préalable par le fabricant).

Cadre légal

Dans l'éventualité où la loi de l'état ou la province de résidence du propriétaire de ce produit prévoit des dispositions autres ou différentes, périmant ou modifiant la portée de cette garantie, la législation primera.

Coordonnées du fabricant

Planchers de Bois-Francs Wickham

1031, 7^e rang, Wickham (Québec) J0C 1S0, CANADA
Tél. : 1 888 494-2542 | Téléc. : 819 398-5355

Limitation de responsabilité

Si le produit acheté est non conforme, la responsabilité maximale de Produits Bois-Francs Wickham est limitée expressément à la valeur la plus faible entre le prix payé pour le produit ou le coût de réparation ou de remplacement du produit représentant un défaut dans les conditions normales d'utilisation.

À l'exception du cadre défini ci-dessus, Planchers de Bois-Francs Wickham ne pourra être tenu responsable des dommages causés par le produit ou par l'impossibilité d'utiliser le produit, malgré toutes pertes de profits ou d'économies, ou pour d'autres dommages spéciaux, incidents ou consécutifs. Planchers Bois-Francs Wickham ne peut être tenu responsable pour toute réclamation effectuée par un tiers ou effectué par vous pour un tiers.

Cette limitation de responsabilité s'applique à des dommages ou à une réclamation sous cette garantie limitée ou en tant que réclamation pour délit (incluant négligence et stricte responsabilité du produit), une réclamation contractuelle, ou toute autre réclamation, cette limitation de responsabilité ne peut être annulée ou modifiée par aucune personne.

Cette limitation de responsabilité sera effective même si vous êtes averti par Planchers de Bois-Francs Wickham ou un représentant agréé de Planchers Bois-Francs Wickham de la possibilité d'un tel dommage.

Cette garantie limitée vous donne des droits légaux spécifiques. Vous pouvez également avoir d'autres droits variant d'un pays à l'autre. Il convient de vérifier la législation locale pour identifier tous vos droits.

Limitations & exclusions

Couleur

Avec le temps, une exposition normale au soleil entraînera une décoloration de tout plancher de bois franc. Ce n'est pas un défaut de produit; les variations ou changements de couleurs sont des phénomènes naturels. Cela est causé par les expositions au soleil et à la lumière, ainsi que par toute exposition aux rayons UV. Ces changements ne sont pas couverts par Planchers Bois Franc Wickham. Pour limiter ses changements, Wickham recommande de bouger les tapis et fournitures occasionnellement. Par conséquent, nous ne pouvons pas garantir que la couleur sera exactement la même suite à un ajout à un plancher existant. Le nouveau produit peut donc différer de l'ancien produit vieilli. Ces variations ne sont pas couvertes par la garantie de Wickham.

Bruit et grincement

Un plancher de bois franc installé peut éventuellement causer des grincements. Tout type de bruit ou de grincement provenant de l'installation n'est pas considéré comme un défaut de fabrication et n'est pas couvert par la garantie.

Grade rustique

Aucune garantie ne s'applique au bois rustique. Le grade Rustic de Wickham se vend seulement sur accumulations du matériel, et aucune garantie structurelle ou du fini ne s'applique à ce produit.

Plancher radiant

Ne pas installer de planchers de bois franc solide sur un système de chauffage radiant. L'installation d'un système de chauffage radiant sur tubes chauffé est permise dans les conditions suivantes :

- Utiliser la méthode flottante ou collée pour l'installation.
- Le revêtement doit être acclimaté sur une période de deux semaines avec le système de chauffage en fonction à une température entre 18 et 24°C. (65 et 75°F)
- La température du sous-plancher ne doit pas dépasser 28°C (80°F)

ATTENTION : N'utilisez pas d'agrafes ou d'autres attaches pour éviter d'endommager votre système de tubes chauffants. Lorsque le plancher est installé, une augmentation de 1°C par jour seulement est permise, jusqu'à la température désirée.

Le plancher de bois en Hickory utilisé avec un système de chauffage radiant n'est pas couvert par la garantie de Bois Franc Wickham.

Effets visuels

Toute déformation du produit qui ne peut être mesuré ou qui est visible seulement sous un éclairage ou un angle particulier ne sont pas considérés comme des défauts et ne sont pas couverts sous la garantie de Planchers Bois Franc Wickham.

Installation et acceptance

L'installation du produit signifie l'acceptation. Un plancher installé signifie une approbation de son grade, sa largeur, le fini et la couleur. Prévoir une marge de 5% d'imperfections naturelles du bois qui est accepté dans l'industrie. Le propriétaire doit approuver le produit avant l'installation. Si le propriétaire décide de s'absenter lors de l'installation, l'approbation du produit est automatiquement validée. Planchers Bois Franc Wickham n'assume aucune responsabilité pour le remplacement ou la réparation du produit si un tiers détermine un défaut, mais installe quand même le produit.

Procédure de réclamation

Les réclamations liées à la garantie doivent être soumises au point d'achat avec la facture. La garantie ne couvre pas les dommages subis pendant le transport, l'entreposage, l'installation, ou autre raison non couverte par la garantie décrite ci-bas. Aucune garantie ne couvre les défauts visibles une fois l'installation terminée. Quand une réclamation est justifiée et acceptée, Planchers Wickham se réserve le droit de réparer ou de remplacer la zone défectueuse. Planchers Bois Franc Wickham n'assumera seulement les frais relatifs au matériel de remplacement. Les frais accidentels, de main-d'œuvre et d'installation de sont pas couvert.



DES PLANCHERS DE QUALITÉ INÉGALÉE.

1031, 7^e RANG, WICKHAM
QUÉBEC, CANADA J0C 1S0

1 888-4 WICKHAM
SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK

plancherswickham.com

